



En concubinage qui doit s'enregistrer en surendettement

Par **cettier**, le **06/11/2011 à 11:32**

Bonjour,
ayant été à mon compte et ayant dû déposer le bilan pour ma société. aujourd'hui je me retrouve en situation de surendettement sur les cautions de mon ex société. doit je faire un dossier de surendettement avec ma concubine vivant sous le même toit que moi ou puis je le faire seul. merci pour vos réponses.

Par **amajuris**, le **06/11/2011 à 11:40**

bjr,
juridiquement il n'y a aucun lien entre concubins.
en conséquence vous devez faire seul votre demande.
votre concubin n'est pas concerné par votre situation.
cdt